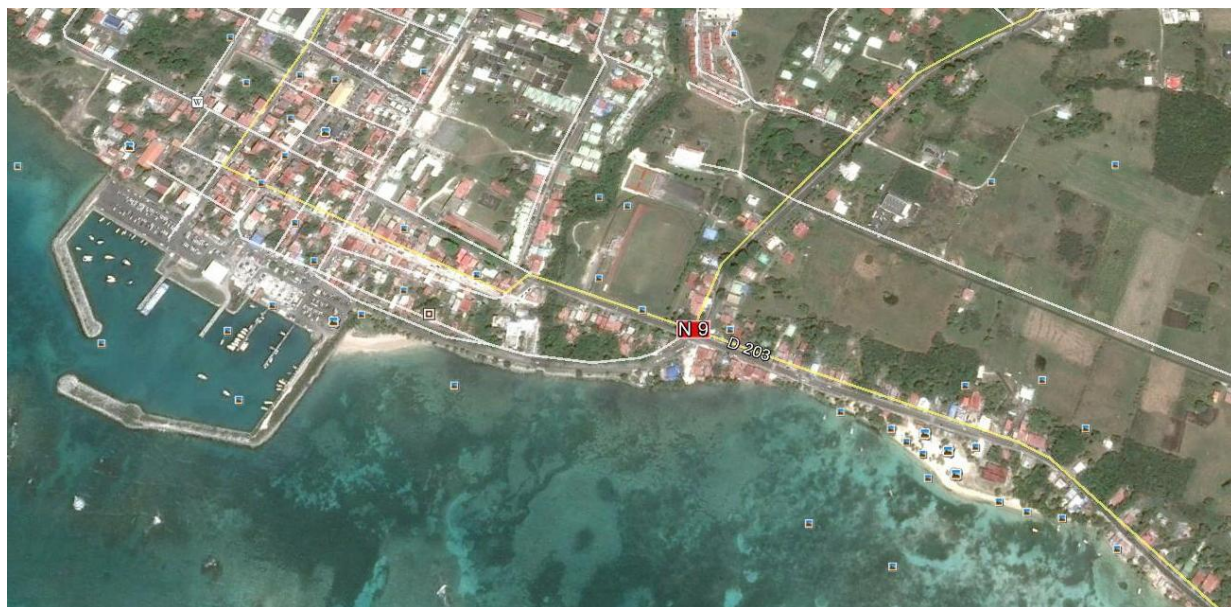


# CONSEIL ETUDES REALISATION TECHNIQUES AVANCEES

---



## PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE NAUTIQUE DE LA PLAGE DU 3<sup>o</sup> PONT A GRAND BOURG (971 12)



### *ETUDE DE FAISABILITÉ*

**JANVIER 2016**

# SOMMAIRE

1. Le contexte	3
1.1. L'aide au développement des communes rurales	3
1.2. Les communes concernées dans le SAR	3
1.3. Contexte particulier et diagnostic	3
2 - Le site	4
2.1.- Plan de situation	5
2.2. Plan Cadastral	5
3. Les objectifs	6
4. Aménagement du Pôle nautique de Grand Bourg (voir plan de masse § 2.3)	6
4.1. Phase 1 – Mise en place de l'activité « natation »	7
4.1.1. Dimensionnement du bassin en mer	7
4.1.2. Choix de l'emplacement d'installation	9
4.1.3. Activités	10
4.1.4. Aspect économique	10
4.1.5. Création d'emplois	11
4.1.6. Faisabilité Financière	11
4.1.7. Délais prévisionnels de mise en service :	12
4.2 - Aménagement de la plage	12
4.2.1. Sports collectifs de plage	13
4.2.2. Parcours sportif	13
4.2.4. Plan de masse du projet	14
5. Conclusion	14
ANNEXE FINANCIERE	16
I. Estimation du coût d'investissement	16
1.1. Honoraires /	16
- AMO	16
- MOE :	16
1.2. Travaux	16
1.3. Structures gonflables	17
1.4. Equipements et matériel d'exploitation	17
SYNTHESE ANNEXE FINANCIERE	18
ANNEXE III : PERIMETRE DE LA CONVENTION DE GESTION	19
ANNEXE IV : QUALITE DES EAUX DE BAINADE	20
ANNEXE V : VUES DES BASSINS ET ACCESSOIRES	21

## **1. Le contexte**

Dans le cadre de sa politique de rééquilibrage territorial définie dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), la Région Guadeloupe mène une politique originale d'aide au développement et à l'équipement des îles et des territoires ruraux et urbains.

Cette action régionale permet :

- d'assister les communes et de les accompagner dans leur développement,
- de participer au rééquilibrage en faveur des autres îles de l'archipel,
- d'optimiser les espaces déjà construits en renforçant les fonctions urbaines et en maîtrisant les développements anarchiques.

### **1.1. L'aide au développement des communes rurales**

La Région Guadeloupe intervient dans les domaines suivants retenus par la commune de Grand Bourg:

Les équipements sportifs (réparation des stades, réalisation de plateaux sportifs...);

Les aménagements et équipements communaux (requalification de places et de placettes, acquisitions foncières, acquisition de matériels informatiques, rénovation et sécurisation de bâtiments scolaires...): la Région soutient les communes dans leur politique d'équipement de base nécessaire à la vie de leurs citoyens;

Le développement communal et environnemental (acquisition de matériels et d'engins liés à l'environnement, aménagement de plages...): la Région aide les communes à se doter de matériels performants pour leur permettre d'optimiser leurs missions.

### **1.2. Les communes concernées dans le SAR :**

Le territoire nord Grande-Terre composé des trois communes : Petit-Canal, Port-Louis et Anse-Bertrand.

Le territoire de la Côte-au-Vent composé des trois communes : Sainte-Anne, Saint-François, Le Moule.

Le territoire de la Côte-sous-le-Vent composé des 8 communes : le Lamentin, Sainte-Rose, Deshaies, Pointe-Noire, Bouillante, Vieux-Habitants, Trois-Rivières, Vieux-Fort.

Le territoire des îles : Terre-de-Haut et Terre-de-Bas, la Désirade, Grand-Bourg, Capesterre et Saint-Louis de Marie-Galante, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

### **1.3. Contexte particulier et diagnostic**

Les activités sportives et touristiques constituent deux des axes principaux du programme de développement territorial de la municipalité.

Dans le cadre des directives de l'Education Nationale, les activités aquatiques et la natation sont partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école, au collège et au lycée (*CIRCULAIRE N°2004-173 du 15-10-2004*).

Actuellement, la commune de Grand Bourg et la Communauté de communes de Marie Galante ne disposent pas d'installations et d'équipements adaptés à la pratique sécurisée de disciplines aquatiques et nautiques alors que la demande se fait de plus en plus sentir.

La commune de Grand Bourg a donc décidé de lancer un projet d'aménagement du site de la plage du 3° Pont en « Pôle nautique à vocation sportive, ludique et touristique ».

Ce projet est conforme aux orientations retenues dans le programme « OCEAN » de la Région, dont fait partie le site du 3° PONT.

Ce Pôle comprendrait les installations principales suivantes à réaliser:

- Un bassin sportif flottant en mer, dérivé du concept de piscine SPOOL de la Fédération Française de Natation (FFN).
- Un ponton flottant
- Un bâtiment pour abriter les équipements et activités de natation
- Des aménagements de la plage pour recevoir des « terrains de sports de plage » et un mini parcours santé

Ce Projet d'aménagement est conforme aux orientations du SAR et s'inscrit aussi dans le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), chapitre individualisé du SAR qui concerne les orientations fondamentales de la protection, de l'aménagement et de l'exploitation du littoral.

**Nota :**

L'objet du SMVM, conformément au décret n°86-1252 du 5 décembre 1986 relatif au contenu et à l'élaboration des schémas de mise en valeur de la mer, est de délimiter des zones dont la vocation, qu'elle soit portuaire, industrielle ou de loisirs, est liée à la mer et d'en déterminer la vocation générale dans le respect du principe d'équilibre entre l'aménagement et la protection du littoral dans le cadre d'un développement durable.

## **2 - Le site**

Le site retenu est celui de la plage du 3° PONT de la commune de Grand Bourg. La commune de Grand Bourg est située au Sud de Marie Galante et fait partie de la Communauté de communes de l'île, regroupant 3 communes littorales.

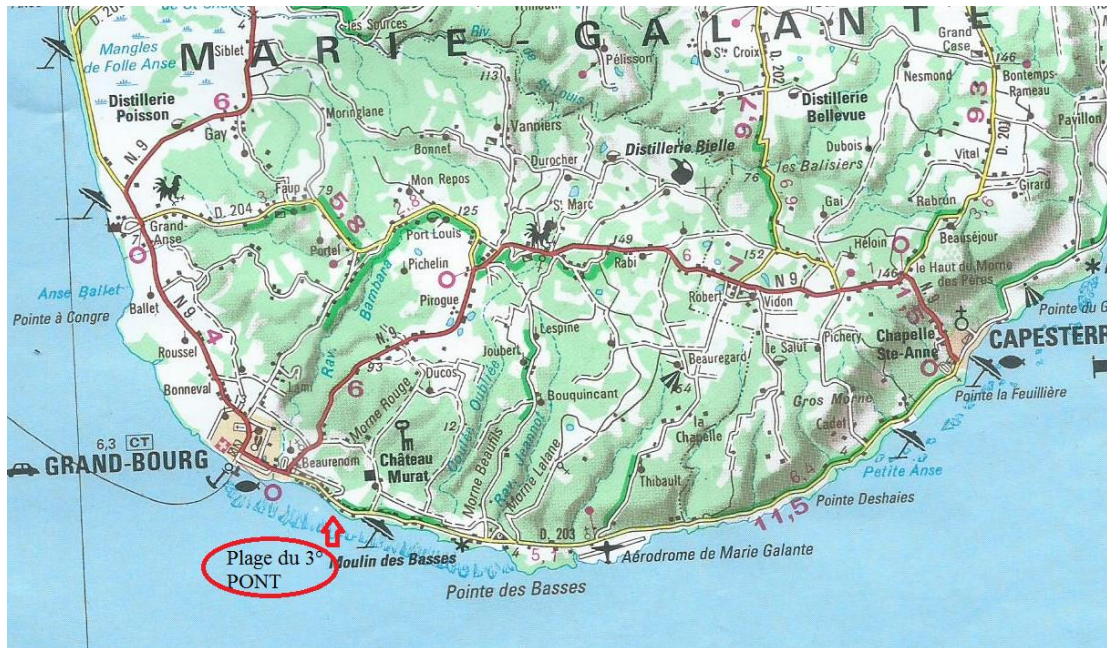
- Population de la commune : 5.470habitants.
- Population de la communauté de communes : 12.420 habitants
- Population scolaire estimée : 2.500 élèves en 2008, dont l'effectif réel au lycée est de 423 et les 3 collèges de 782 pour 1.300 estimée dans les 17 écoles primaire et maternelle

La commune de Grand Bourg bénéficie d'une situation géographique maritime favorable, qui lui donne une attractivité naturelle.

Cette attractivité naturelle génère des flux importants de populations, notamment dans le domaine touristique, que les touristes soient Guadeloupéens ou étrangers à la Guadeloupe, ils débarquent sur les appontements du port de Grand Bourg.

Aujourd'hui, tout en préservant l'identité et l'équilibre des paysages, la collectivité de Grand Bourg souhaite prendre appui sur ce capital de développement existant en poursuivant l'aménagement et le développement du site de la Plage du 3° PONT.

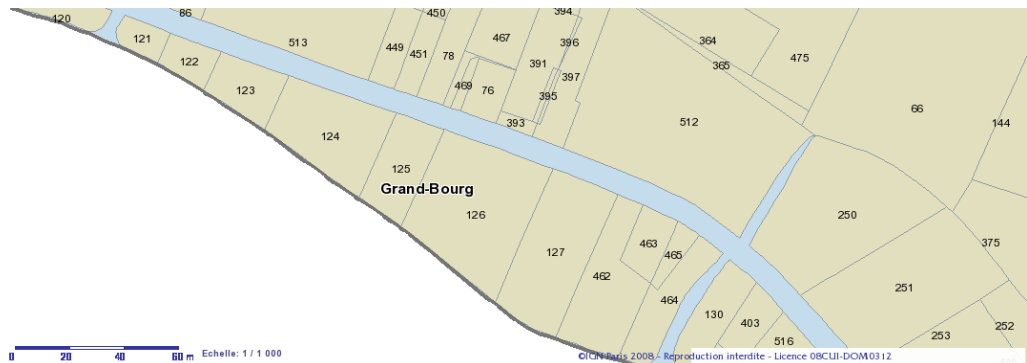
## 2.1.- Plan de situation



Carte IGN au 1/20.000°

## 2.2. Plan Cadastral

Commune de Grand Bourg - Section AO – Echelle 1/ 100°



Le Projet d'aménagement est prévu sur :

- les parcelles AO 121 à 127 qui appartiennent au Domaine Public Maritime soit : **6.135 m<sup>2</sup>**. Ces parcelles font l'objet d'une convention de gestion de 12 ans avec l'ETAT en cours de signature (voir périmètre en annexe III)
- La partie utile de la Plage depuis la parcelle 123 jusqu'à la parcelle 127
- Le plan d'eau face aux parcelles 126 à 127 sur une surface de 60m x 60 m = **3.600 m<sup>2</sup>**

**Le Pôle Nautique Grand Bourg de pourra donc être aménagé sur 6.135 m<sup>2</sup> au sol et 3.600 m<sup>2</sup> en mer, sous réserve d'une attribution à la commune des parcelles concernées du DPM et d'une AOT pour l'espace maritime retenue sur le plan d'eau.**

### 3. Les objectifs

- Bâtir une image touristique autour des thématiques de l'eau, du sport et de l'environnement. L'aménagement de l'espace réservé au Pôle Nautique doit être cohérent avec ces orientations au même titre que l'ensemble des aménagements et développements nouveaux initiés par la commune
- Structurer le site, accompagner le développement des équipements en améliorant **l'accueil, le fonctionnement et la qualité diurnes et nocturnes** des espaces publics
- Développer une gestion environnementale du site exemplaire au niveau du traitement des eaux usées, de la récupération des eaux de pluie, de la collecte des déchets, de l'environnement paysager, de l'utilisation des Energies Renouvelables dans un cadre de Développement Durable **sportif, économique et touristique.**
- Respecter les normes DJSCS pour les équipements sportifs et proposer un investissement au meilleur coût ;
- Lutter contre les noyades et permettre à toute la population du secteur ou extérieure d'apprendre à évoluer en toute sécurité au sein de l'élément aquatique, tout en répondant aux besoins scolaires et en respectant l'obligation d'un apprentissage de la natation de la maternelle à la terminale.
- Développer la natation sportive, « le sport santé et loisirs » sur le territoire de Marie-Galante en répondant à **l'exigence d'équité territoriale** en garantissant l'accès de tous aux activités de la natation sous toutes ses formes (sportives, compétitives, éducatives).

#### 1) Publics visés

Ecoles, associations, touristes, population locale en particulier les personnes âgées (EHPAD), les enfants et adultes atteints de troubles de la santé ou de handicaps;

#### 2) Partenaires associés

FEDER, DJSCS, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté des communes de Marie Galante

#### 3) Zone d'impact du projet :

Territoire de Marie-Galante

#### 4) Lieu de réalisation

Grand Bourg de Marie-Galante –Plage du 3° PONT à l'Est du PORT (voir § 2.2. Plan cadastral).

### 4. Aménagement du Pôle nautique de Grand Bourg (voir plan de masse § 2.3)

Nous avons listé les investissements publics permettant de réaliser cet aménagement qui devra être accompagné des activités secondaires et tertiaires correspondantes.

La qualité des équipements qui seront proposés dans les différentes disciplines, devrait permettre de développer avec l'Education Nationale des cycles de "sports/études".





Vue du site du projet : plage et plan d'eau

La protection naturelle du site permet d'y installer les activités nautiques suivantes :

- Natation
- Aviron
- Canoë/Kayak et Pirogue Hawaïenne
- Voile légère (dériveurs et planche à voile)
- Plongée

Ces activités sportives pourraient être organisées dans un ou des « clubs », rattachés au service des sports de la commune et en partenariat avec l'office du tourisme. Forme juridique : Association de type loi 1901.

La réalisation de la totalité du projet global nécessite d'obtenir la cession gratuite de 6 parcelles du DPM (voir § 2.2. Plan cadastral).

Afin de ne pas retarder la mise en place de l'activité natation la commune pourrait décider de réaliser le projet en 2 phases :

- Phase 1 : Mise en place de l'activité « natation »
- Phase 2 : Installation de la Base Nautique éco touristique.

#### 4.1. Phase 1 – Mise en place de l'activité « natation »

Pour l'exercice de l'activité « natation », il est nécessaire d'avoir des installations en mer (bassin en mer, balisage, etc.) et sur la plage (locaux techniques, vestiaires, douches et sanitaires) qui seraient mise à disposition d'un « Club Natation ».

##### 4.1.1. Dimensionnement du bassin en mer

Pour ce dimensionnement nous penons en compte la population de la communauté de communes, soit 12.420 habitants et la population scolaire estimée de 2.500 élèves.

L'Education Nationale conseille par élève une surface de nage de **7 m<sup>2</sup>** (*CIRCULAIRE N°2004-173 DU 15-10-2004 publiée au Bulletin officiel [B.O.] n°39 du 28 octobre*)

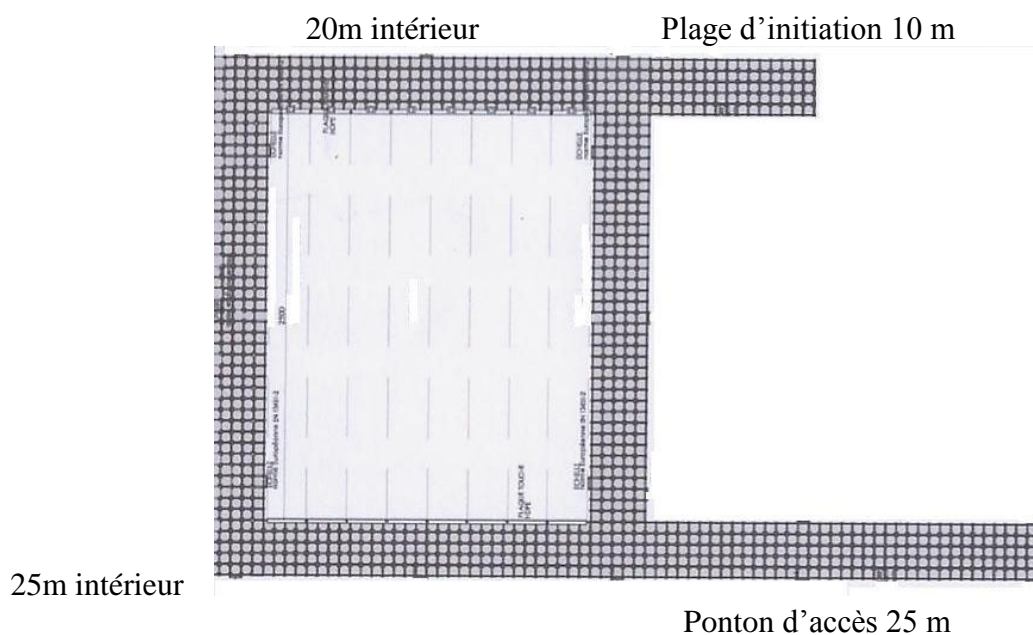
Pour calculer la surface de nage répondant à cette circulaire, nous avons considéré une séance de natation par élève par semaine et 39 heures utiles (7 h par jour et 4 heures le samedi matin). Pour les 2.500 élèves de Marie Galante la surface de nage est de 453 m<sup>2</sup>.

Ces éléments permettent de justifier le choix d'un bassin aux dimensions olympiques de 25m x 20 m. La commune disposera alors d'une surface de nage de 500m<sup>2</sup>, qui sera réalisée dans un bassin flottant en mer, délimité par une structure flottante de 3,40 m de large en dimensions hors tout de 31.96m x 27.20m, composée de cubes bleus de dimensions : 0.68m x 0.68m x 0.40m, dont les caractéristiques principales sont :

- 8 couloirs de nage équipés de 9 lignes de nage
- 8 plots de départ
- 16 plaques de touches
- 4 échelles
- 2 buts de water polo
- 15 systèmes d'ancrage permettant de résister à des vents de 117 km heure (limite tempêtes tropicales)\*
- 1 bastingage de sécurité de 145 ml en pourtour extérieur
- 1 ponton d'accès de 25 m prolongeant le côté sud (servant aussi de plage d'initiation)
- 1 plage d'initiation de 10 m prolongeant le côté nord permettra d'installer un périmètre complémentaire d'initiation de 250 m<sup>2</sup> (pour l'apprentissage de la natation et des techniques sportives de compétition). Ce périmètre d'initiation serait équipé de 2 Plots de départ et 2 plaques de touches.
- Les accessoires de sécurité (bouées couronnes), de signalisation, de manutention.
- Les outillages et la documentation technique

*\*Le principe du système d'ancrage est présenté en annexe. Il est composé d'ancre à vis qui remplace le corps mort (équivalent 2,5 tonnes), reliée par manille à une chaîne DN 16 (L = 4 fois la profondeur), cette chaîne est fixée au bassin avec une bouée de D 800 placée à 1 m du bord du bassin et servant d'amortisseur et de balisage. La tête de l'ancre à vis en forme d'anneau se trouve au ras du fond et le présente pas de danger pour les baigneurs.. Après travaux le fond marin n'est pas modifié.*

Plan de présentation ci-dessous (plan détaillé en annexe) :





Le choix d'un bassin en mer s'appuie sur l'expérience des **4 bassins sportifs** innovants :

- 50m et 25m à 8 couloirs chacun **installés depuis mars 2008** à l'Anse Corps de garde (commune de Sainte Luce en Martinique)
- 50m x 8 couloirs de Grand Case à Saint Martin (**octobre 2009**) financé à 65% par l'Etat et le FEDER avec des évolutions apportées par rapports aux prototypes de Sainte Luce. Ce bassin a été depuis déplacé au GALION (quartier d'ORLEANS)
- 25m à 8 couloirs du Vauclin en Martinique

Ces bassins sont homologués par la Fédération Française de Natation (FFN) pour recevoir des compétitions jusqu'au niveau départemental.

C'EST UNE SOLUTION INNOVANTE PARTICULIEREMENT RESISTANTE, car conçue pour être montée, démontée, remontée en fonction des alertes météorologiques ou selon la volonté du maître d'ouvrage (exercice ou manifestation particulière).

La totalité de l'installation flottante peut être empilée et stockée, si nécessaire

- Les avantages techniques  
Les cubes ont prouvé leur solidité et leur résistance en étant utilisés dans la construction de jetées, marinas, pontons.
- Organiser la sécurité  
Préoccupation prioritaire et élément déterminant du succès de cette opération, la sécurité fait l'objet d'un cahier des charges très strict sur le plan juridique, pour les activités « natation » et les activités nautiques.

#### 4.1.2. Choix de l'emplacement d'installation

Les critères qui ont déterminé le choix de l'emplacement d'installation du bassin sont :

- La qualité de l'eau de baignade (voir le relevé du Ministère de la Santé en annexe 1)
- La sécurité des utilisateurs (accès des secours extérieurs à la plage, profondeur minimale à marée basse de 1,35m pour les départs plongés et les retournements)
- La sécurité des équipements (courants, force des vagues, proximité d'un lieu de stockage à terre en cas de démontage pour alerte cyclonique).

Ces critères complétés par l'avis des Maitre-Nageurs, nous ont conduits à proposer l'installation (voir plan de masse § 424) :

- Du bassin de 25m à 25 m de la plage face à la parcelle 126
- Du balisage délimitant la Zone Réservée Uniquement à la Baignade (ZRUB), ce balisage est obligatoire dans le présent cadre de « baignade aménagée »
- Des locaux techniques permettant le stockage des équipements pédagogiques et d'entraînement ainsi que les accessoires du bassin et l'installation de vestiaires et douches, seront construits sur la parcelle 125 en agrandissant le local actuellement réservé à la natation (surface finale utile au sol 80 m<sup>2</sup>).

la réalisation de ces installations pourrait se faire dans le cadre d'un chantier d'insertion composé de 15 stagiaires rencontrant des difficultés d'ordre professionnel, matériel, social ou de santé.

#### 4.1.3. Activités

Les activités prévues sont :

- l'apprentissage de la natation et du secours en mer
- la natation sportive et de compétition
- la natation synchronisée
- le Water-polo
- Le Volley-polo
- L'aquagym
- la détente et le sport-loisirs



But de water polo Saint Luce



Ballet de natation synchronisée à Fort de France

#### 4.1.4. Aspect économique

Les piscines traditionnelles sont connues pour compter parmi les équipements sportifs les plus coûteux en investissement et coût de fonctionnement. Ces coûts ne peuvent être supportés par une collectivité communale comme Saint Louis.

Les charges d'investissement et d'exploitation d'un équipement de type « Piscine en mer » se limitent à l'aménagement du plan d'eau, au matériel pédagogique et au personnel d'animation. Les coûts habituellement rencontrés sont diminués au maximum.

**C'EST UNE SOLUTION INNOVANTE ECONOMIQUE**, qui permet :

D'accueillir le même nombre de nageurs qu'une piscine traditionnelle au sol, mais avec des coûts d'investissement et d'exploitation 20 à 30 fois inférieurs.

*En effet, une telle installation diminue fortement les frais annexes (achat de terrain, fondations spéciales, etc.) et sa maintenance reste très faible (ni machinerie, ni consommation et traitement de l'eau, etc.)*

Exemple de coût d'exploitation annuel en Guadeloupe d'une piscine de 25 m x 20 m (8 couloirs de nage) : **62.585 euros se répartissant en :**

- Consommation d'eau potable : 8.000 m<sup>3</sup> /an soit 20.000 €
- Consommation d'électricité : 164.490 kWh/an soit 19.465 €
- Consommation chlore : 104 fût/an d'hypochlorite de sodium soit 29.120 €

Le coût moyen annuel de la maintenance technique pour le même bassin de 25m en dur au sol est de 9.000 euros avec tous les 10 ans un coût supplémentaire de 15 à 30.000 € pour les rénovations (salle des machines et liner etc.). On peut estimer que le coût de la maintenance technique du bassin flottant est du même ordre.

#### 4.1.5. Création d'emplois

La surface de nage sécurisée de 750 m<sup>2</sup> nécessite une surveillance qualifiée.

Il faudra recruter :

- 3 ou 4 personnels d'encadrement : Maitre Nageur Sauveteur (MNS) titulaire du BNSSA ou d'éducateur sportif (BEESAN), en particulier pour l'accueil d'enfants scolarisés.
- 1 secrétaire polyvalente assurant la permanence téléphonique, l'accueil et le suivi de documents administratifs pour tous les clubs.

#### 4.1.6. Faisabilité Financière

##### Etudes et Maitrise d'œuvre

Pour lancer ce sous projet « bassin en mer » qui est encore innovant et le mener à bien dans les meilleurs délais il faudra mettre en place, après l'approbation de la présente étude de faisabilité, une structure de Maitrise d'Œuvre et un comité de pilotage composé d'au moins un représentant de la commune (élu) assisté du service technique et d'un Maitre Nageur Sauveteur.

La Maitrise d'Œuvre aura la charge pour le bassin et les locaux dédiés à son bon fonctionnement : de la validation de la conception, la programmation, des études (ESQ, APS, APD, PRO), du plan de financement, de l'assistance au Maitre d'Ouvrage pour le DCE, l'analyse des offres, la rédaction des marchés, l'organisation et suivi de chantier, la réception de l'installation avec visite de sécurité et le suivi pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

##### Bassin et accessoires et locaux dédiés aux activités natation

Pour le bassin olympique de 25m intérieur avec 8 couloirs de nage, 8 plots de départ et 16 plaques de touches, 4 échelles, le ponton d'accès de 25m et la plage d'initiation de 10 m, les ancrages et les accessoires de natation (lignes d'eau, etc....)et le contrat d'entretien sur 3 ans, le balisage (ZRUB).



**Budget à prévoir : 385.000 € HT**

##### Locaux dédiés « natation » :

- Vestiaires pouvant recevoir simultanément 60 personnes
- sanitaires

- locaux de présentation des activités éducatives ou sportives par les MNS ou les animateurs et le stockage des équipements du bassin et des équipements pédagogiques. Surface utile nécessaire 80 m<sup>2</sup> en RDC.
- douches (4) en extérieur

Ces locaux situés sur la parcelle 125, seront réalisés par l'agrandissement de 50 m<sup>2</sup> du local actuel. Ils seront conçus avec citerne (20m<sup>3</sup>). Ils seront reliés à l'assainissement urbain.

Propositions d'emplacements du local « natation » et stockage des équipements de la piscine en mer : voir\_§\_4.2.4. Plan de masse du projet



**Douches extérieures**



**Exemples d'aménagement de la plage**

**Budget à prévoir : 84.000 € HT**

4.1.7. Délais prévisionnels de mise en service :

- Pour l'installation en mer : quatre mois après la notification du marché de fourniture et d'installation (le chantier d'installation dure en moyenne 15 jours).
- Pour les locaux dédiés « natation » sur la parcelle 125 : quatre mois après la notification du marché de travaux.

## **4.2 - Aménagement de la plage**

En complément des activités aquatiques et nautiques l'aménagement de la plage permettrait d'y pratiquer des sports collectifs ou des jeux ludiques (séances d'activités scolaires de plein air ou centre aéré pendant les vacances) y compris en nocturne.

Dans ce but Il faudrait prévoir :

- la démolition des cabanes de pêcheurs en tôle (demandé dans la pré étude du projet « OCEAN »)
- la végétalisation de l'espace dégagé afin d'isoler visuellement la plage de la route.
- L'éclairage par lampadaires Photo Voltaïques (PV) : l'investissement avec la maintenance et la consommation sur 5 ans est du même ordre que pour les



lampadaires du réseau, avec un bilan carbone nul et une indépendance de l'EDF. Le coût pour 11 lampadaires est de 70.400 €/HT.

#### 4.2.1. Sports collectifs de plage

Sur la zone de plage réservée au projet on pourra pratiquer des sports collectifs de plage comme le Beach volley ou le Beach tennis ainsi que le SANDBALL(handball de plage). Nous proposons 4 emplacements de Beach volley (BV) aux dimensions réglementaires. Ces emplacements ne seront matérialisés que lors des matchs ou entraînement avec un système de marquage gonflable. Ce choix permet de pouvoir pratiquer plusieurs activités sur une même zone (voir « Espace modulable sports de plage » au § 4.2.4. Plan de masse du projet)



Exemple de Beach volley

#### 4.2.2. Parcours sportif

Nous avons aussi délimité 2 "mini parcours sportif" ou "parcours santé" longeant la plage de la parcelle 126 à la parcelle 127.

**1° Parcours sportif** : agrès y compris panneau de consignes en rondins de bois

Station d'assouplissement 3 panneaux  
Saut de 5 puces  
Chemin d'équilibre de 3 poutres à hauteur différente  
Espalier horizontal double  
Barres fixes triple  
Plateau abdominal droit double  
Funambule  
Plots de 8 pas géants avec disque antidérapant  
Station étirement triple

**2° Espace Fitness en plein air**

Endurance Cardiologie - MARCHEUR DOUBLE  
Musculature - DIPS GAINAGE QUADRICEAT  
Stretching - TWISTER ASSIS DEVOUT  
Stretching - BARREUR DOUBLE  
PMR - PORTEUR POUSSEUR  
PMR - PARAPENTE TOURNIQUET  
Panneau infos générales des agrès fitness



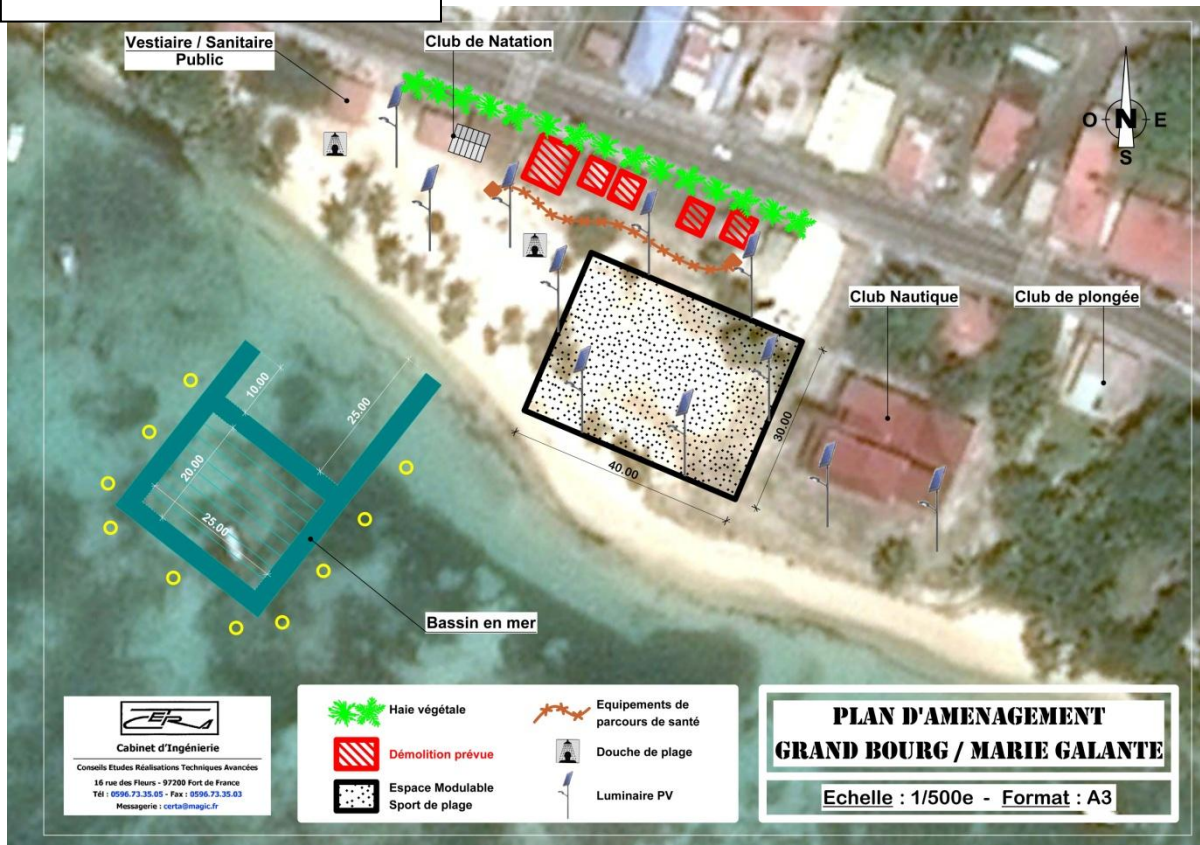


Exemples de parcours sportif.

#### 4.2.4. Plan de masse du projet

**Légende :**

- 1 Bassin de 500 m<sup>2</sup> de nage
- 1 Bassin ouvert de 250 m<sup>2</sup> de nage
- 1 haie végétale séparation visuelle de la route
- Agrandissement de 50 m<sup>2</sup> club natation
- 11 luminaires PV



## 5. Conclusion

L'étude de faisabilité du projet présenté a pris en compte des contraintes liées au respect de l'environnement dans un souci de rationalisation de la gestion et dans un souci de sens civique (solutions techniques et énergétiques, démarche HQE). Ce projet ne consomme pas

d'énergie (bilan carbone = 0), d'eau potable et ne consomme pas de chlore, ni de produits détergents. Il permet aux usagers de découvrir le site de la plage du 3° Pont, qui constitue une vitrine et un moyen de développement pour le territoire.

Enfin, ce projet respecte l'environnement car en complément il prévoit le nettoyage des plages du littoral qui constitue un pôle attractif fort du territoire. Par conséquent, il est prévu la formation des agents d'entretien du littoral qui seront chargés d'entretenir l'espace littoral, de renseigner les usagers, les touristes et de mener une action de dissuasion contre la délinquance en étant présent sur le terrain.

Si l'on retient l'essentiel des propositions faites dans la présente étude de faisabilité, le projet de "Pôle Nautique" sur l'emprise maritime du site de la plage du 3° Pont comprenant l'installation d'un "bassin flottant de natation sportive" et d'un club natation, d'un parcours santé, de sports et jeux de plage, est réaliste et réalisable, avec un Maître d'Œuvre choisi par la commune, dans les délais moyens suivants (hors problèmes administratifs de procédure) et après signature définitive de la convention de gestion, avec l'ETAT, des parcelles AO 121 à 127 qui appartiennent au Domaine Public Maritime :

- 1 mois d'études complémentaires (APS, APD, etc.), programmations et de recherche de compléments de financements et demande d'AOT (à faire par la commune) pour l'espace maritime de 3.600 m<sup>2</sup> à réserver pour le bassin en mer sur le plan d'eau
- 2 mois de procédures d'appel d'offre et de choix
- 4 mois pour la fourniture et l'installation du bassin flottant, de ses accessoires et pour les travaux de construction des locaux annexes et l'extension des réseaux.

**L'aménagement du Pôle Nautique de la plage du 3° PONT est donc "faisable" sur 6.135 m<sup>2</sup> au sol et 3.600 m<sup>2</sup> en mer, dans un délai de 7 mois après la prise de décision de la commune (Procès verbal de délibération du Conseil Municipal).**

**Pour un coût total de : 737.300.00 €/HT. Soit 800.000 €/TTC (voir annexe financière et synthèse ci après).**

## ANNEXE FINANCIERE

### Estimation du coût du projet de Pôle Nautique

L'estimation du coût du projet comprend :

#### Honoraires Maîtrise d'œuvre (MOE) :

Estimation des honoraires de Maîtrise d'œuvre (Architecte, Bureau d'étude, Bureaux de contrôle sécurité et conformité, assurances, aléas, etc.). PM

#### Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Répartie en 2 phases correspondant à des types de prestations différentes :

Assistance technico-administrative

Assistance à l'exécution des Marchés

#### Travaux de réalisation de l'ensemble du projet

Les éléments cités ci-dessus permettent d'effectuer l'évaluation du coût global de l'opération et de présenter sa faisabilité financière.

### **I. Estimation du coût d'investissement**

#### **1.1. Honoraires /**

- AMO :	<b>13.820 €/HT</b>
- MOE :	<b>24.000 €/HT</b>

La préparation de l'opération est estimée à 3 mois

L'exécution de l'opération est estimée sur 4 mois

#### **1.2. Travaux**

##### En mer :

- Bassin sportif flottant en mer de 25 m x 20 m (école et compétition), bassin ouvert d'initiation de 25 m x 10 m, le balisage (ZRUB)  
Espace à réserver en mer : 2.500 m<sup>2</sup>

L'estimation du coût est : **385.000 €/HT**

**1.2.1. Sous-total travaux en mer : **385.000 €/HT****

**Nota** : ce coût inclus un contrat d'entretien de 3 ans

##### Au sol

##### **"Club de natation" :**

Local "natation" en RDC de 80m<sup>2</sup> sur la parcelle AO 126 avec citernes (20m<sup>3</sup>) et panneaux photovoltaïques (50m<sup>2</sup>), relié à l'assainissement urbain. Equipé de :

- Vestiaires pouvant recevoir simultanément 60 personnes
- sanitaires
- espace de présentation des activités éducatives ou sportives par les MNS ou les animateurs et le stockage des équipements du bassin, des équipements « gonflables » et des équipements pédagogiques.
- 4 douches extérieures

L'estimation du coût est 84.000 €/HT

### **Extensions des réseaux**

Extension en souterrain des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité. Le coût est réparti entre les différents locaux.

L'estimation du coût est PM

**1.2.2. Sous-total travaux au sol base nautique 273.400 € HT**

### **1.3. Structures gonflables**

**1.3.1. Sous-total Structures décrites au § 4.3.3. : 39.000 €/HT**

### **1.4. Equipements et matériel d'exploitation**

- Bateau de sécurité avec remorque : 13.500 €/HT
- Matériels de bureau, informatiques et logiciels : 2.400 €/HT

**1.4.1. Sous-total équipements et matériel d'exploitation : 15.900 €/HT**

Coût total du projet HT \_\_\_\_\_ 737.300,00 €

TVA 8.5% 62.670,50 €

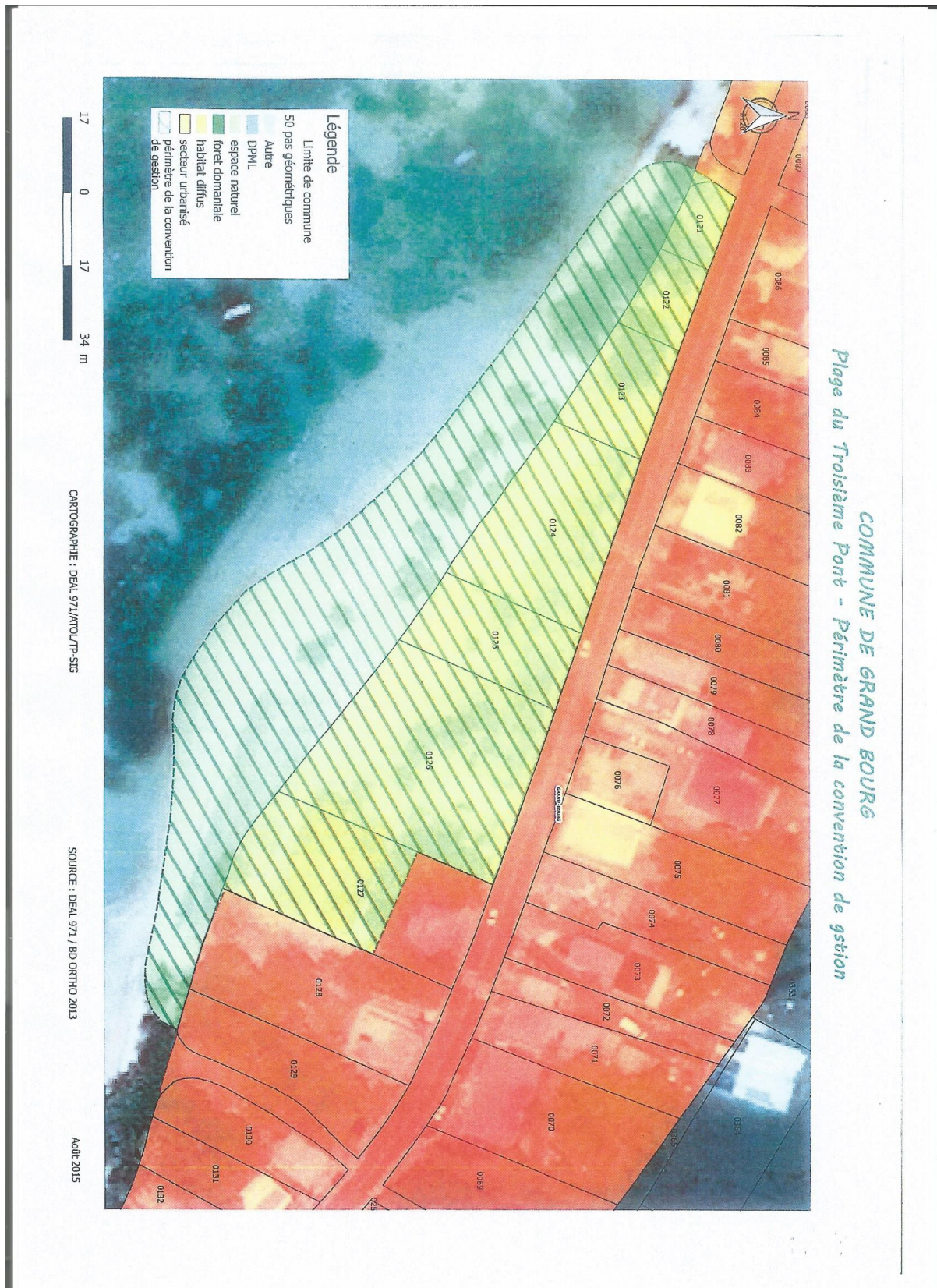
Soit un Total TTC de: \_\_\_\_\_ **799.970,50€**

## SYNTHESE ANNEXE FINANCIERE

<b>Evaluation des coûts d'investissement pour le pôle nautique de la plage du 3° PONT</b>				
<b>Bassin sportif flottant en mer, infrastructures en mer et au sol et équipements nautiques</b>				
DESIGNATION	U	Q	PU/HT	PT/HT
<b>Travaux en mer</b>				
Bassin flottant de 25 m x 20 m (dimensions intérieures) :	ens	1	385 000,00	<b>385 000,00</b>
Ponton flottant d'accès de dimensions : 25 m x 3,4 m, bastingage de sécurité en pourtour (bassins et ponton) : 150 ml signalisation et sécurité, Chaînes de mouillage, Ancres, 5 Echelles, 10 Plots de départ, 18 Plaques de touche, 2 Buts de Water-polo Lignes de nage : compétition 9 et entraînement 9 avec leurs rouleaux de transport. Bouées de balisage. Stock d'éléments de rechange.				
<b>S/Total travaux et équipements en mer</b>				<b>385 000,00</b>
<b>Travaux de construction au sol</b>				
Annexe Batiment "natation" : 80 m <sup>2</sup> : vestiaires, sanitaires et stockage pour accessoires bassin en mer et structures gonflables	ens	1	60 000,00	60 000,00
Douches de plage raccordées à l'assainissement collectif	u	2	1 000,00	2 000,00
Citernes 20 m <sup>3</sup> avec système de récupération EP	u	2	22 000,00	44 000,00
Parcours sportif : agrès y compris panneau de consignes en rondins de bois (8 équipements)	ens	1	21 000,00	21 000,00
Espace Fitness en plein air en acier galvanisé thermolaqué RAL au choix (7 équipements)	ens	1	47 000,00	47 000,00
<b>S/Total Livraison/installation</b>	ens	1	12 000,00	12 000,00
VRD (enfouissement des réseaux, évacuation EU et EP, etc.)	ens	1	15 000,00	15 000,00
Eclairage public par lampadaire photovoltaïque (5 ans de maintenance)	u	11	6 400,00	70 400,00
Démolition/évacuation mise en décharge des cabanes en tôles	ens	1	2 000,00	2 000,00
Végétalisation de séparation visuelle Route/Plage	ens	1	6 000,00	6 000,00
<b>S/Total travaux de construction au sol</b>				<b>273 400,00</b>
<b>Equipements et matériels d'exploitation</b>				
Sécurité : bateau à moteur et remorque	ens	1	13 500,00	13 500,00
Matériel de bureau, Informatique et Logiciel	ens	1	2 400,00	2 400,00
<b>S/Total équipements et matériels d'exploitation</b>				<b>15 900,00</b>
<b>S/Total structures ludiques et sportives gonflables</b>				<b>39 000,00</b>
<b>Honoraires</b>				
Maitrise d'œuvre, contrôle sécurité et conformité, frais divers, assurances, aléas	ens	1	24 000,00	24 000,00
<b>S/Total honoraires divers</b>				<b>24 000,00</b>
<b>TOTAL HT : Infrastructures et équipements liés</b>				<b>737 300,00</b>
<b>TVA 8,5%</b>				<b>62 670,50</b>
<b>TOTAL TTC PROJET DE POLE NAUTIQUE</b>				<b>799 970,50</b>
<b>OPTION VARIANTE</b>				
Installation éclairage par candélabre droit, H = 4 m, équipé de luminaires (type AURIGA 400) alimenté par le réseau	u	11	6 200,00	<b>68 200,00</b>



# ANNEXE III : PERIMETRE DE LA CONVENTION DE GESTION





# ANNEXE IV : QUALITE DES EAUX DE BAINNADE

Site santé | Accueil | Plan du site | Mentions légales | Contacts | Liens | Vos mots clés

**Eaux de baignade**

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

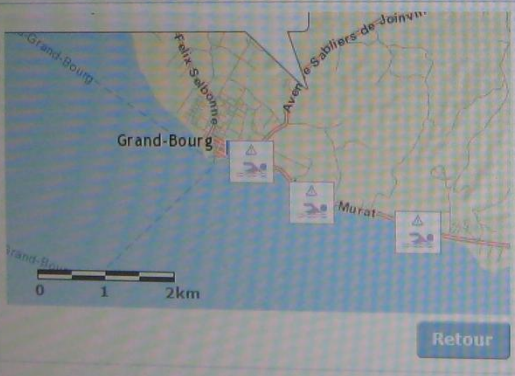
A signaler | Qualité de l'eau | Zoom sur le contrôle | Recommandations | Eau & santé

**Qualité des eaux de baignade > 3EME PONT**

Année : 2015

**3EME PONT**  
Département : GUADELOUPE / Commune : GRAND-BOURG

Début de la saison : 01/10/2013 | Fin de la saison : 30/09/2014



Retour




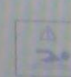
WC

**Dernier classement : Insuffisamment de prélèvements**

Légende:

- Site dont l'eau est d'excellente qualité
- Site dont l'eau est de bonne qualité
- Site dont l'eau est de qualité suffisante
- Site dont l'eau est de qualité insuffisante
- Site n'ayant pas suffisamment de prélèvements cette saison pour être classé
- Site pour lequel un classement n'est pas encore possible
- Site connaissant une interdiction temporaire de baignades

**Historique des classements**

2011	2012	2013	2014
			

Classement selon les mesures transitoires en vigueur pour les saisons 2010 à 2012

- A** Bonne qualité
- B** Qualité moyenne
- C** Momentanément polluée
- D** Mauvaise qualité
- Non classé

Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

- ★★★ Excellent
- ★★ Bon
- ★ Suffisant
- ★ Insuffisant
- Insuffisamment de prélèvements
- Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible

A partir de la saison balnéaire 2010, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. [Pour en savoir plus](#)

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. [Pour en savoir plus](#)

## ANNEXE V : VUES DES BASSINS ET ACCESSOIRES



**Vue du Bassin de 25m/8 couloirs de Sainte Luce en Martinique**



**Vue du Bassin du GALION à Saint Martin :**  
Echelle, plaques de touche, plots de départ, bastingage et bouée de balisage